

LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

Des guadeloupéens caribéens pensent la Guadeloupe et le Monde

NEUVIÈME ANNÉE N°1030 DU 1^e MAI 2014

1801/2014 : 213^e ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

2014

ANNÉE DES CHÔMEURS ET DE LA FAMILLE GUADELOUPÉENNE



**LES TRAVAILLEURS
DU MONDE ET DE
LA GUADELOUPE FÊTENT
LE 1^e MAI 2014
DANS LA JOIE
ET AVEC SÉRIEUX**

LES TITRES

AFFAIRES NATIONALES ET À LA UNE page 3

AFFAIRES MONDIALES page 9

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX page 13

DROIT, MANAGEMENT, PATRIMOINE page 15

TABLEAU DE BORD GUADELOUPE page 18

L'AGENDA page 20

Nombre de pages :22

LA NATION

PUBLICATION DU GROUPE MÉDIA CARAÏBE :

22 BIS RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE

ADMINISTRATION :

Géré par l'association Média Caraïbe.

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : **DAVILA JACQUES**

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF: **JEAN PAUL ELUTHER**

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ;

Agence de presse : Média info

RÉDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**

COMITÉ DE RÉDACTION : **José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila;**

wesleyAminata.

SUIVEZ NOUS SUR : **LE WEB ; FACEBOOK ; TWITTER.**

2 LA NATION N° 1030/ JEUDI 1e MAI 2014

HOMMAGE AUX TRAVAILLEURS

La situation économique et sociale ne cesse de se dégrader dans le monde et dans notre pays la Guadeloupe . En ce premier mai 2014 , fête du travail et des travailleurs, il nous faut le dire . Les travailleurs qui pourtant font l'enrichissement des pays par leur travail et leurs sacrifices ne sont toujours pas la priorité naturelle des gouvernants . Par contre , tout est fait pour que le capital et notamment le capital financier qui domine à l'intérieur de la plupart des pays surtout utilisé comme outil par les occidentaux pour enserrer le monde dans leur puissant filet et renforcer leur domination puisse se développer sans entraves . En Guadeloupe, ce mode de gouvernance a généré depuis longtemps un gaspillage extraordinaire, insensé des ressources humaines qui s'illustre par un chômage très élevé et structurel qui malheureusement laisse de marbre la plupart de nos compatriotes. Il est donc impératif de mettre un terme à cette société imposée aux travailleurs guadeloupéens fondée sur l'assistance sociale et la négation du travail comme source de la richesse. Se contenter de dire que les coûts de l'homme sont pris en charge par cette société n'est pas suffisant . En ce premier mai, il faut encore une fois insister sur le fait que pour changer le cours des choses dans les domaines économique et social il faut négocier. Or les autorités coloniales et leurs alliés conservateurs de droite et de gauche mettent systématiquement à l'écart nos syndicats lors des négociations interprofessionnelles françaises et refusent de

négozier avec eux en Guadeloupe notamment quand il s'agit de l'essentiel. Les arguments français pour justifier ce comportement sont contraires à la charte des nations unis qui reconnaît notre identité politique et exige notre autodétermination.

AFFAIRES NATIONALES

POLITIQUE

LE 1^e MAI 2014 EN GUADELOUPE, DANS LA CARAÏBE ET DANS LE MONDE

En Guadeloupe à l'appel d'une dizaine de syndicats les travailleurs se sont retrouvés ce matin à 8h30 devant le Campus universitaire de Fouillole pour le traditionnel rendez-vous du 1er mai. Près de 10 000 personnes ont défilé dans les rues de Pointe à Pitre . Le mot d'ordre est « solidarité avec les travailleurs contre le capitalisme, la précarité, la misère, contre les licenciements et la répression syndicale ». De son côté la CTU , a organisé un Forum Social au Square Amédée Fengarol de Bergevin à Pointe-à-Pitre.

À Cuba, le Premier secrétaire du Comité central du Parti communiste cubain et président du Conseil d'État et du Conseil des ministres, Raul Castro, a présidé le grand défilé national de la Journée internationale des travailleurs, sur la Place de la Révolution José Marti de La Havane. Le défilé a été lancé avec l'exécution de l'hymne national, et en présence des centaines de milliers de Havanais qui s'étaient donné rendez-vous aux premières heures de l'aube sur l'Avenue Paseo et les artères adjacentes, pour former une masse compacte d'un peuple venu par sa

présence manifester son soutien à la Révolution, et réaffirmer sa décision de construire une société socialiste prospère et durable. Plus de 1 700 dirigeants syndicaux et de mouvements sociaux et de solidarité avec Cuba de 78 pays ont accompagné le peuple cubain dans cette grande fête des travailleurs.

En Turquie des millions de personnes étaient dans la rue pour la Fête du Travail, dans un contexte parfois tendu . À Istanbul, la police a dispersé en début de matinée à coup de canon à eau et de gaz lacrymogènes des centaines de manifestants qui tentaient de défier l'interdiction de se rassembler sur la Place Taksim, place emblématique de la contestation contre le gouvernement turc.

Les célébrations du 1er mai ont aussi été perturbées au Cambodge où les syndicats avaient appelé à manifester pour soutenir des ouvriers du textile en grève dans deux zones économiques spéciales près de la frontière avec le Vietnam. La police armée de matraques et de bâtons a dispersé les manifestants rassemblés aux abords du Parc de la liberté à Phnom Penh, fermé pour en empêcher l'accès aux opposants au Premier ministre Hun Sen, au pouvoir depuis 30 ans. .

D'autres manifestations ont également eu lieu en Indonésie, aux Philippines mais aussi dans les économies parmi les plus développées d'Asie, à Hong Kong, Singapour, Séoul ou encore Taïwan, où plus de 10.000 personnes ont défilé à Taipei pour exiger des hausses de salaires.

À Moscou, pour la première fois depuis 1991, environ 100.000 personnes ont défilé sur la Place Rouge, renouant avec une tradition datant de l'Union soviétique en pleine vague de patriotisme en Russie exacerbée par la crise ukrainienne. Plusieurs pancartes et discours de

représentants syndicaux célébraient le rattachement de la Crimée en mars à la Russie, après un référendum dénoncé comme illégal par Kiev et la communauté internationale.

En Europe, où de nombreux pays restent confrontés aux conséquences sociales des politiques d'austérité, les défilés ont pris un tour politique à moins d'un mois des élections européennes. En France, les syndicats ont célébré en ordre dispersé. Défilés également en Grèce et en Italie .

LES DÉCLARATIONS

La CONVENTION POUR UNE GUADELOUPE NOUVELLE adresse aux travailleurs du Monde entier , de la Caraïbe et de la Guadeloupe ses chaleureuses salutations à l'occasion de la fête du premier mai qui est à la fois la fête du travail et des travailleurs. La situation économique et sociale mondiale devient de plus en plus difficile. Le chômage s'étend notamment chez les jeunes et la finance qui est le centre de toutes les sollicitudes de la part des gouvernements occidentaux qui dominant encore la planète se porte bien . En Guadeloupe aussi , la situation économique et sociale ne cesse de se dégrader et la protection sociale se réduit régulièrement . La situation est d'autant plus grave que les syndicats guadeloupéens soutenus par tous les travailleurs ne peuvent participer aux négociations nationales françaises qui permettent à la réglementation sociale de se développer . Seules des négociations régionales réduites leur sont réservées . Il s'agit de la conséquence de notre intégration dans le système politique français malgré les prescriptions du droit international de la décolonisation et de la charte des Nations unies. Il faut aujourd'hui beaucoup de courage et de détermination aux travailleurs pour défendre leurs acquis et améliorer leurs avantages sociaux pour tout simplement vivre mieux. LA CONVENTION POUR UNE GUADELOUPE NOUVELLE, fidèle à sa vocation progressiste continuera à soutenir la lutte des travailleurs de notre pays , de la Caraïbe et du monde pour un avenir meilleur dans une société de travail , solidaire et équitable . Avec les syndicats guadeloupéens , nous demandons

l'ouverture de négociations en Guadeloupe avec les autorités coloniales et le patronat pour construire le pays progressiste que nous réclamons.

LA RÉDACTION SOUHAITE BON ANNIVERSAIRE AU NOUVELLISTE DE PORT AU PRINCE

Il y a 116 ans que LE NOUVELLISTE est né . Bon anniversaire et longue vie au service de l'information..

ÉCONOMIE , SOCIAL , SCIENCES, TECHNOLOGIE

BAISSE DE LA CONSOMMATION EN FRANCE

La consommation a reculé de 1,2% au premier trimestre. Les ménages devraient toutefois se remettre à dépenser prudemment. Ce n'est pas la consommation des ménages qui a soutenu la croissance de l'économie française au premier trimestre. En effet, même si celle-ci a légèrement rebondi au mois de mars avec une hausse de 0,4%, cela n'a pas suffi pour faire grimper la consommation des Français sur la totalité du premier trimestre. Les dépenses des ménages ont reculé de 1,2% au cours des trois premiers mois de l'année. Ce repli était certes attendu. Les ménages avaient augmenté leur consommation à la fin de l'année dernière, anticipant la hausse du malus écologique sur les véhicules automobiles et celle de la TVA intervenue au 1er janvier. Tant et si bien que la consommation avait grimpé de 0,6% au quatrième trimestre, une progression plus rapide que celle du pouvoir d'achat. Cela était intenable à terme, sauf à estimer que le retour de la confiance pousserait les ménages à moins épargner. Malheureusement, ce n'est pas encore le cas dans l'Hexagone. La baisse de la consommation au cours du premier trimestre est donc un contrecoup. Mais en partie seulement. Cette mauvaise performance s'explique aussi par les températures clémentes de cet hiver, qui ont limité les dépenses de chauffage. Les dépenses des ménages sont donc revenues à leur niveau d'il y a neuf mois. La question est désormais de savoir comment va évoluer la consommation au cours des mois prochains. Elle devrait légèrement rebondir au deuxième trimestre, selon l'Insee, mais ne sera pas le

moteur de l'activité économique de la France en 2014. Dans le programme de stabilité, présenté la semaine dernière par le gouvernement, ce dernier s'attend à ce qu'elle progresse de 0,8 % en 2014, soit quasiment au même rythme que le pouvoir d'achat (+ 0,7 %) mais moins que le PIB (+ 1 %). Les économistes sont, dans leur majorité, d'accord avec un tel scénario. Il faut toutefois un prérequis pour qu'il se matérialise : que le chômage stagne, ou mieux, se mette à baisser. Le taux de chômage, actuellement à 9,8 % de la population active en France métropolitaine, est en effet le deuxième facteur explicatif de l'évolution de la consommation après le pouvoir d'achat. Cette stabilisation du chômage ne devrait toutefois pas intervenir avant la deuxième moitié de l'année.

LE MINISTÈRE DU TRAVAIL PUBLIE UNE SITUATION DE L'EMPLOI AU QUATRIÈME TRIMESTRE 2013

Au quatrième trimestre 2013, l'emploi salarié privé progresse sur un an de 0,3% en Guadeloupe (+0,5% au troisième trimestre 2013). Le nombre de contrats signés en intérim augmente de 9,8% alors que le volume d'emploi correspondant (Equivalent Emplois Temps Plein (EETP)) est en hausse de 4,4%. Les Déclarations Préalables à l'Embauche (DPAE) augmentent de 23,4% par rapport au quatrième trimestre 2012. Le nombre d'offres d'emploi collectées est en hausse de 10,3% sur un an. Le nombre d'offres durables (6 mois et plus) est en hausse de 64,7% alors que le nombre d'offres non durables (durée inférieure à 6 mois) diminue de 21,1%. Au quatrième trimestre 2013, 467 licenciements économiques ont été comptabilisés par Pôle emploi (-8,6% sur un an). Le nombre de ruptures conventionnelles homologuées par la Direccte Guadeloupe atteint 501 (+41,5% sur un an). La demande d'emploi de catégorie A augmente de 1,4% à 60 570 demandes. Pour les plus jeunes (les moins de 25 ans), il y a une baisse de 0,5%. Pour les plus âgés (50 ans et plus), la hausse atteint 13,4%.

SANTÉ

LE PROJET FRANÇAIS DE VACCIN CONTRE LE SIDA EST SUR LA BONNE VOIE

La ville de Montpellier dans le sud de la France accueille depuis le 27 avril la 7e Conférence internationale francophone sur le sida. À

cette occasion, la société française Biosantech a présenté un projet de vaccin porteur d'espoir. Celui-ci vise à neutraliser la protéine "Tat" impliquée dans la dérégulation du système immunitaire, caractéristique du virus du sida. Le vaccin pourrait permettre la création d'anticorps capables de se débarrasser de ces cellules. Le but premier est de supprimer la trithérapie du traitement ce qui permettrait aux patients d'éviter ses effets secondaires très contraignants (vomissements, fièvre, maux de tête...). "Si les tests que nous menons actuellement sont confirmés d'ici la fin décembre 2014, les malades pourront alors suspendre leur traitement pendant une période temporaire que nous estimons à deux mois. Cela signifie que leur corps pourra ainsi se désintoxiquer des médicaments de la trithérapie après avoir procédé à trois injections de notre molécule TAT OYI", explique Corinne Treger, la présidente de Biosantech. Le projet est encore en période de test. En septembre 2013, l'Agence française du médicament a autorisé le début de la phase II des essais. Pour être commercialisé, un vaccin doit passer par trois phases. Présent lors de cette conférence, le directeur exécutif d'Onusida, Michel Sidibé, a déclaré que "la lutte contre le sida est un processus transformatif d'une ampleur mondiale. Pour mettre fin à l'épidémie, nous avons besoin d'un leadership audacieux dans nos parlements, dans nos lieux de culte, dans nos organisations non-gouvernementales, nos gouvernements et dans nos communautés".

RUBRIQUE PREPARÉE PAR LA RÉDACTION

AFFAIRES MONDIALES

SOCIÉTÉ ET ÉCONOMIE MONDIALES

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DU JAZZ

À l'occasion de la Journée internationale du jazz qui a été célébrée le 30 avril, la Directrice générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Irina Bokova, a salué la capacité de cette musique à brouiller les frontières entre les artistes et le public. « Partout dans le monde depuis plus d'un siècle, les artistes se sont appropriés le jazz. Ils ont adopté sa spontanéité et sa liberté d'expression. Ils ont joué de sa capacité à décloisonner les genres et ses liens avec la peinture,

la danse, le cinéma, la littérature, la photographie. Ils ont célébré son pouvoir à construire une musique participative et interactive », a déclaré Mme Bokova. Selon elle, le jazz est bien davantage qu'une musique. C'est un style de vie, un outil de dialogue et même de changement social. L'histoire du jazz raconte le pouvoir de la musique à rassembler des artistes de cultures et d'horizons différents, comme levier d'intégration et de respect mutuel. « C'est le jazz qui a rythmé le mouvement des luttes pour les droits civiques aux Etats-Unis et ailleurs dans le monde. C'est à travers le jazz que des millions de gens ont chanté et chantent encore aujourd'hui leur envie de liberté, de tolérance et de dignité humaine », a affirmé la Directrice générale de l'UNESCO. « C'est pour porter ces valeurs que l'UNESCO a créé la Journée internationale du jazz. Cette année encore, des centaines d'événements et de concerts seront organisés ou improvisés partout dans le monde, par les autorités, les écoles de musiques et les salles de spectacles », a-t-elle ajouté. L'événement principal s'est tenue cette année à Osaka au Japon - ville où le jazz puise sa force dans une tradition qui remonte aux années 1920, et qui a conservé son énergie intacte jusqu'à aujourd'hui. Avec ses nombreux clubs de jazz et son concours annuel de renommée mondiale, Osaka est au centre du mouvement moderne du jazz. En choisissant cette ville pour célébrer le jazz, l'UNESCO veut aussi mettre en valeur combien les influences culturelles et les interactions musicales tissent entre les cultures des liens qui dépassent les frontières et l'océan. « Au nom de l'UNESCO, je veux saluer tous nos partenaires, au Japon et partout ailleurs, qui organisent des événements et s'investissent pour célébrer le Jazz et les valeurs que le jazz porte avec lui, avec notre Ambassadeur de bonne volonté Herbie Hancock et l'Institut du jazz Thelonius Monk qui nous accompagnent depuis le début. Je vous invite nombreux à vous joindre à nous pour diffuser le message d'énergie, de partage et de paix, à travers la culture et en musique », a indiqué Mme Bokova.

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

MANIFESTATIONS EN HAÏTI POUR DÉNONCER LE SALAIRE MINIMUM

Des organisations syndicales ont manifesté à Port-au-Prince ce jeudi 1er mai à l'occasion de la fête du travail, pour dénoncer la

décision du gouvernement de fixer à 225 gourdes le salaire minimum dans les industries de sous-traitance. La manifestation débutera devant les locaux de la SONAPI sur la route de l'aéroport pour prendre fin au champ-de-mars avec plusieurs escales notamment devant le ministère des affaires sociales et du travail. « Cette marche pacifique a été également l'occasion d'appuyer le mouvement des employés de l'ONA qui réclament depuis plus d'un mois, la mise à pied du directeur général de la boîte, Bernard Desgraff », a fait savoir Pierre Télémarque, coordonnateur du syndicat des ouvriers du textile. Camille Charlmers de la PAPDA, se dit favorable à l'ensemble des mobilisations visant à forcer le gouvernement à réviser à la hausse le salaire des enseignants qui réclament 50.000 gourdes le mois et des ouvriers de la sous-traitance qui demandent 500 gourdes pour une journée de travail. Selon M. Charlmers, l'arrêté du 16 avril fixant à 225 gourdes le salaire minimum dans les industries du textile ne tient aucunement compte des dispositions de la loi sur le salaire minimum qui accordait un salaire de base de 300 gourdes aux ouvriers du secteur depuis octobre 2012. "Le coût de la vie ne cesse d'augmenter et l'insécurité alimentaire qui sévit dans plusieurs régions est plus qu'inquiétante", dit-il. Steven Benoit, a dénoncé l'arrêté fixant le salaire minimum à 225 gourdes. Il s'agit, selon lui, d'une nouvelle violation flagrante de la constitution et du code du travail qui, en ses articles 136 et 137, stipule que les salaires minimums sont fixés par la loi sur proposition du Conseil Supérieur des Salaires (CSS). Aucune proposition au Parlement n'a été soumise au Parlement, dit le sénateur. « Je ne reconnais pas l'arrêté du 16 avril », a déclaré le sénateur Benoit invitant la population à l'ignorer, parce que "inconstitutionnel et n'ayant pas été sanctionné par le parlement". Soulignant que l'arrêté du 16 avril ne saurait remplacer la loi sur le salaire minimum, le sénateur de l'Ouest informe que Laurent Lamothe et Charles Jean-Jacques, respectivement Premier ministre et Ministre des Affaires sociales et du travail seront prochainement invités au Sénat afin de faire la lumière sur cette question. Jean-Dany Pierre François, représentant du secteur patronal au Conseil supérieur des salaires (CSS), avait affirmé récemment que ce n'est pas par mauvaise foi, que le salaire minimum n'a pas été ajusté à la hauteur des espérances des ouvriers, mais par souci de conserver la compétitivité des entreprises du secteur.

TOURNÉE DE KERRY EN AFRIQUE

C'est par l'Éthiopie que John Kerry a entamé mardi soir sa première tournée africaine. Le périple du secrétaire d'État américain sur le continent se poursuivra ensuite en RDC et en Angola. John Kerry est déjà venu en Afrique. C'était en mai 2013 lorsqu'il s'était rendu à Addis Abeba pour un sommet de l'Union africaine (UA). Mais, depuis le 29 avril au soir, le secrétaire d'État américain a entamé son véritable premier voyage sur le continent. Selon les mots du département d'État, John Kerry tentera jusqu'au 5 mai d'"encourager le développement de la démocratie, de promouvoir le respect des droits de l'homme et de faire avancer la paix et la sécurité" sur le continent. Première étape de la tournée : l'Éthiopie. "À Addis Abeba, le chef de la diplomatie américaine s'entretiendra jusqu'à vendredi avec des dirigeants de pays de l'UA, dont ceux d'Éthiopie, du Kenya et de l'Ouganda", a indiqué un diplomate américain. La capitale éthiopienne accueille en effet depuis des mois les pourparlers de paix pour le conflit au Soudan du Sud qui oppose depuis le 15 décembre les troupes loyales au président Salva Kiir à celles fidèles à son ex vice-président Riek Machar. Les tractations entre des délégations des deux camps ont repris en début de semaine. "Nous allons délivrer des messages durs aux deux parties pour leur indiquer qu'elles seront tenues responsables si elles ne prennent pas les mesures nécessaires pour mettre fin aux hostilités", a prévenu le responsable du département d'État, soulignant que Washington "travaillait sur une liste d'individus" qui pourraient être les cibles de "sanctions", comme l'avaient déjà annoncé la Maison Blanche et John Kerry. John Kerry est ensuite attendu samedi prochain à Kinshasa pour une rencontre avec le président congolais, Joseph Kabila, centrée sur la démobilisation des nombreux groupes armés rebelles et sur le processus de démocratisation du pays avec des échéances électorales prévues en 2015, pour les élections locales, et en 2016 pour la présidentielle. Fin 2013, avec l'appui de la brigade d'intervention des Nations unies, l'armée congolaise a défait la rébellion du Mouvement du 23-Mars (M23), qui a capitulé après un an et demi de lutte dans l'est de la RDC. Des opérations sont en cours ou à venir contre les autres groupes armés qui pullulent dans cette partie du pays. "Nous avons le sentiment d'avoir remporté certains succès en RDC (. . .).

On regarde maintenant où l'on peut aller pour les prochaines étapes", s'est félicité un membre du département d'État. En revanche, John Kerry ne se rendra pas au Rwanda voisin, un allié de Washington mais avec qui les relations se sont refroidies depuis deux ans, en raison de l'appui présumé de Kigali au M23. En Angola, dernière étape de la tournée, le secrétaire d'État a prévu de discuter avec le président José Eduardo dos Santos, dont "l'extraordinaire rôle positif sur un nombre de dossiers régionaux" est salué par les États-Unis.

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR JACQUES DAVILA

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX

ÉTATS UNIS

Wall Street a fini en ordre dispersé ce jeudi soir, alors que les investisseurs ont pris connaissance aujourd'hui de plusieurs indicateurs économiques mitigés, avec tout de même quelques bonnes surprises concernant notamment l'ISM manufacturier et les dépenses personnelles des ménages. Du côté des sociétés, les opérateurs ont dû faire face à une nouvelle vague de publications trimestrielles... Le DJIA, qui avait enregistré mercredi soir un nouveau record historique, a redonné 0,13% ce jeudi, à 16.559 pts en clôture. Le Nasdaq a gagné de son côté 0,31% à 4.127 pts, et le S&P500 a cédé 0,01% à 1.883 pts. L'indice manufacturier Markit PMI américain pour le mois d'avril ressort à 55,4. Le consensus de place était logé à 55,8 de consensus. L'indice était ressorti à 55,5 en mars. Selon le rapport gouvernemental du jour, les dépenses de construction aux États-Unis pour le mois de mars 2014 se sont établies en hausse de +0,2% en comparaison du mois précédent, contre +0,6% de consensus, et -0,2% en données révisées en février (contre +0,1% en première lecture). L'indice ISM manufacturier national américain pour le mois d'avril 2014 est ressorti à 54,9, contre un consensus de place de 54,3 et un niveau de 53,7 un mois plus tôt. Le Département US au Travail vient d'annoncer que les inscriptions hebdomadaires nouvelles au chômage, sur un rythme ajusté des variations saisonnières, ont augmenté de 14.000 sur la semaine antérieure à 344.000. Un chiffre moins bon qu'attendu puisque le consensus tablait sur 320.000 nouvelles demandes.

CHANGE

L'euro se stabilisait jeudi face à un dollar qui restait sous pression après l'annonce d'une croissance américaine plus faible que prévu et des décisions sans surprise de la Réserve fédérale américaine (Fed), à la veille du rapport mensuel sur l'emploi. Vers 18H00 GMT, la monnaie unique européenne valait 1,3869 dollar -après avoir atteint vers 07H20 GMT 1,3889 dollar, son plus haut niveau en trois semaines- contre 1,3866 dollar mercredi vers 21H00 GMT. L'euro progressait face à la monnaie nippone, à 141,82 yens contre 141,73 yens la veille. Le dollar aussi montait face à la devise japonaise, à 102,24 yens contre 102,19 yens mercredi soir. Vers 18H00 GMT, la livre britannique progressait face à l'euro, à 82,09 pence pour un euro, comme face au billet vert, à 1,6894 dollar pour une livre -grimpant même vers 08H30 GMT à 1,6920 dollar, un nouveau plus haut depuis début août 2009. La devise suisse montait un peu face à l'euro, à 1,2194 franc suisse pour un euro, comme face au dollar, à 0,8791 franc suisse pour un dollar. La devise chinoise a terminé à 6,2598 yuans pour un dollar, un nouveau record de faiblesse en clôture depuis mi-octobre 2012, contre 6,2595 yuans la veille. L'once d'or a fini à 1.278,50 dollars au fixing du soir, contre 1.288,50 dollars mercredi.

MATIÈRES PREMIÈRES

Les cours du pétrole coté à New York ont reculé jeudi face à l'abondance de brut aux Etats-Unis et à des indicateurs américains ne laissant pas entrevoir un regain immédiat de la demande énergétique. Le baril de light sweet crude (WTI) pour livraison en juin a cédé 32 cents sur le New York Mercantile Exchange (Nymex) pour s'établir à 99,42 dollars, son plus bas niveau depuis fin mars. Le marché continue à réagir à la montée des réserves de brut aux Etats-Unis, particulièrement dans la région des raffineries du golfe du Mexique, a commenté Bart Melek de TD Securities. Alimentées par la hausse constante de l'extraction d'or noir dans le pays et la demande modeste en énergie, ces réserves ont atteint 399,4 millions de barils la semaine dernière dans le pays, soit leur plus haut niveau depuis que des données hebdomadaires ont commencé à être publiées en 1982 et depuis 1931 en données mensuelles. Les stocks de brut ont toutefois reculé à Cushing, le terminal pétrolier d'Oklahoma où sont entreposés les barils servant de référence au

WTI, grâce à la mise en route récente de plusieurs oléoducs reliant cette ville au golfe du Mexique. Les raffineries ne parviennent visiblement pas à absorber tout le pétrole qui arrive maintenant en masse de Cushing. Il est tout à fait possible que la baisse des réserves dans ce terminal ralentisse bientôt si on manque d'espace de stockage sur la côte, a estimé Bart Melek. Parallèlement dans ce marché regorgeant d'or noir, à en croire les indicateurs américains, la demande devrait stagner dans les mois à venir, a souligné Carl Larry de Oil Outlooks and Opinion. Washington avait fait part mercredi d'un fort ralentissement du produit intérieur brut (PIB) au premier trimestre (+0,1%). Jeudi, une salve d'indicateurs offraient une image en demi-teinte de la première économie mondiale, avec par exemple une hausse de l'activité manufacturière en avril mais une augmentation inattendue des inscriptions hebdomadaires au chômage la semaine dernière.

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION

MANAGEMENT, DROIT, PATRIMOINE

LES TIERS LÉSÉS PEUVENT CONTESTER DIRECTEMENT LES CONTRATS ADMINISTRATIFS

Le Conseil d'Etat, dans un arrêt du 4 avril, a décidé de frapper fort en bouleversant les règles de contestation des contrats administratifs par des tiers. En effet, la voie du recours contre les actes détachables ne sera plus ouverte que dans des cas limités mais tout tiers susceptible d'être lésé de façon directe et certaine par la passation ou par les clauses d'un contrat public peut désormais en demander directement l'annulation au juge du contrat. Sur le fond - et indépendamment des actions dont disposent les parties à un contrat administratif et des actions ouvertes devant le juge de l'excès de pouvoir contre les clauses réglementaires d'un contrat - les tiers concernés pourront désormais se plaindre des vices du contrat en rapport direct avec l'intérêt lésé dont ils se prévalent ou de ceux d'une gravité telle que le juge devrait les relever d'office. Ainsi, dans l'hypothèse où le contrat aurait un contenu illicite ou bien s'il se trouve affecté d'un vice d'une particulière gravité, le juge pourra, après avoir vérifié

que sa décision ne porte pas une atteinte excessive à l'intérêt général, en prononcer l'annulation totale et même condamner les parties à verser une indemnité à l'auteur du recours qui a subi un préjudice. Notons toutefois qu'afin de ne pas porter une atteinte excessive aux contrats dont l'exécution est en cours, cette nouvelle voie de recours ne pourra être exercée par les tiers qui n'en bénéficiaient pas auparavant que contre les contrats signés à compter du 4 avril 2014. Pour les contrats signés avant cette date, l'ancienne voie de recours contre les actes « détachables » leur reste ouverte.

LE COURRIEL DE L'EMPLOYEUR

En droit du travail, en cas de contestation sur la qualification à retenir entre avertissement et rappel à l'ordre, l'esprit de l'écrit peut primer sur la lettre. Ainsi en a décidé la Chambre sociale dans un arrêt du 9 avril 2014 . Ceci étant dit, quelques rappels sur la distinction entre rappel à l'ordre et avertissement. Le rappel à l'ordre est une injonction faite par un employeur à son salarié, de cesser le comportement qui est à l'origine des troubles au sein de l'entreprise. Il ne constitue pas une sanction disciplinaire. Un rappel à l'ordre peut être oral ou écrit, s'il est écrit, le formalisme à respecter est plus strict que pour l'avertissement. Un courriel qui serait constitutif pour l'employeur de rappel à l'ordre doit préciser sans ambiguïté quelles seront les conséquences si le salarié refuse de changer de comportement. Le mail doit préciser qu'une sanction disciplinaire risque d'être prononcée par la suite. Le courriel pourrait également contenir le terme de rappel à l'ordre (mais attention au message dans sa globalité et à l'esprit de celui-ci). L'avertissement expose quant à lui les griefs retenus et contenir la mention explicite qu'il s'agit d'un avertissement. La notification d'un avertissement par courriel est valable. En cas de litige, les juges pourront décider, en fonction du contenu, qu'un courrier constitue un avertissement même si ce n'est pas indiqué explicitement et en dépit de l'emploi du mot rappel. La Cour de cassation le rappelle utilement dans un arrêt rendu le 9 avril 2014 . « Mais attendu qu'après avoir relevé que dans son courriel du 2 octobre 2009, l'employeur reprochait à la salariée des manquements les 29 septembre et 1er octobre 2009 aux règles et procédures internes à la banque relatives à la sécurité des paiements par carte bleue, et l'invitait de manière impérative à se

conformer à ces règles et ne pas poursuivre ce genre de pratique, la Cour d'appel a justement décidé que ce courriel sanctionnait un comportement fautif et constituait un avertissement, en sorte que les mêmes faits ne pouvaient plus justifier le licenciement » La salariée s'appuyait sur les termes des articles L 1331-1, L 1332-4 du Code du travail, L 1231-1 et L 1232-6, L1234-1 et L 1235-1 du même Code pour contester son licenciement pour faute. Dans le cas d'espèce, le courriel était rédigé de la façon suivante :

– Le début du courriel litigieux du 2 octobre 2009 rappelait les règles et procédures internes à la banque, celles relatives à la sécurité en matière de paiement par carte bleue auxquelles la salariée aurait manqué les 29 septembre et 1er octobre 2009 et qui motivent la convocation de la salariée à l'entretien du même jour.

– La fin du courriel était rédigée ainsi : « la détention de ce type d'information est contraire à nos règles de sécurité. L'utilisation de ces données à posteriori sans accord préalable du client l'est d'autant plus. Je vous demande donc sans délai de vous conformer aux règles de sécurité en matière de paiement par carte bleue, règles que vous m'avez confirmé connaître en début d'entretien. Je souhaite que ce rappel vous fasse prendre conscience de l'impérieuse nécessité de ne pas poursuivre ce genre de pratique ».

L'employeur faisait bien usage du mot « rappel ». Cette précaution s'est avérée insuffisante. La Cour d'appel a considéré que la « fin du courriel ne laissait aucun doute sur son caractère comminatoire ». La Cour d'appel ayant retenu l'esprit du courriel et non la lettre et elle a considéré que ce courriel valait avertissement. La lettre de licenciement adressée le 23 octobre 2009 à la salariée, après les rappels sur l'historique du contrat et le règlement intérieur que doit respecter tout collaborateur, se poursuit par l'énoncé des griefs motivant le licenciement pour faute grave. Elle s'achève par le rappel du dispositif conventionnel prévu en cette matière. Les faits fautifs qui motivent le licenciement sont ceux des 29 septembre et 1er octobre 2009, la lettre de licenciement fait d'ailleurs référence en page deux à l'entretien préalable du 2 octobre. La Cour d'appel puis la Cour de cassation ont considéré que le licenciement était donc dépourvu de cause réelle et sérieuse, l'employeur ayant épuisé son pouvoir disciplinaire par l'avertissement. Ceci est également une garantie pour le salarié dans le cadre de la relation de travail et l'employeur aurait donc avantage à rédiger clairement son écrit formalisé par un courriel ou une lettre recommandée. La

lettre recommandée avec accusé de réception paraît plus appropriée en ce qu'elle permet de mesurer les termes de son écrit, mesurer davantage ses propos, et constitue une méthode plus formelle et moins intrusive dans l'environnement de travail des salariés. La Cour d'appel de Lyon dans son arrêt du 27 novembre 2012, rappelle que l'employeur informé de l'ensemble des faits reprochés à la salariée et qui a choisi de lui notifier un avertissement, pour certains d'entre eux seulement, a épuisé son pouvoir disciplinaire et ne peut prononcer un licenciement pour des faits antérieurs à la date de cet avertissement. La forme de tout écrit est importante et le courriel moyen plus rapide que la lettre recommandée avec accusé de réception ne doit pas être exempt d'une rédaction claire et précise.

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR MYRIAM ROMUALD

TABLEAU DE BORD

LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er janvier 2014 à 9,53 euros de l'heure. Avec cette hausse, le salaire minimum passe à 1445,38 euros bruts mensuels pour 35 heures. Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minimum est différent.

INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS

Au quatrième trimestre 2013, l'indice de référence des loyers augmente de 0,69 % sur un an. Au quatrième trimestre 2013, l'indice de référence des loyers atteint 124,83. Sur un an, il augmente de 0,69 %.

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION

L'indice du coût de la construction (ICC) s'établit à 1 615 au quatrième trimestre 2013 après 1 612 au trimestre précédent. En glissement annuel, l'ICC diminue (-1,46 %).

INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX

Un avis publié au Journal officiel du 6 avril 2014 précise que l'indice des loyers commerciaux (ILC) du quatrième trimestre 2013, calculé sur une référence 100 au premier trimestre de 2008, atteint 108,46.

POPULATION

POPULATION 2011: 404 635 habitants

OFFRE

PIB 2012 : **8033** dont 34 % de PIB non marchand (2 732)

IMPORTATIONS 2012: **2686**

RESSOURCES TOTALES : 10 719

DEMANDE

CONSOMMATION 2012: 8 467 (**4895** ménage et **3572** administration)

INVESTISSEMENT 2012 : **1419**

EXPORTATIONS 2012 : **808**

DEMANDE TOTALE : 10 719

PRIX

FÉVRIER 2014 : 0,8 % % sur un mois ; 0,5 % sur un an.

EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI (A B C) en février 2014:68 810 (+0,5% sur un mois et 3,4 % sur un an).

OFFRES D'EMPLOI en février 2014 : 1210 (- 3,9 % sur trois mois).

EMPLOI MARCHAND au 30 septembre 2012 : 49 800 (dont 8,500 industrie , 7,500 construction, 33,800 service marchand)

EMPLOI NON MARCHAND EN 2010 : 48577 dont 36 282 fonctionnaires (état 15212, collectivités locales 15 729 , santé 5341).

ENTREPRISES CRÉÉS

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES en 2012 : **5 004 (-10,9 %)**

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE

http://guadeloupeconvention.typepad.com/observatoire_economique_c/

AGENDA DU MOIS D 'AVRIL 2014

- Déclaration et paiement de la TVA correspondant aux opérations de mars 2014 et, éventuellement, demande de remboursement du crédit de TVA au titre du mois de mars 2014.

AVRIL 01

- Entreprises de 20 salariés et plus : déclaration annuelle d'emploi des travailleurs handicapés, et éventuellement, paiement de la contribution à l'Agefiph.

AVRIL 05

- Employeurs occupant au moins 50 salariés : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires de février 2014 payés au plus tard le 28 février 2014. • Artisans, commerçants et industriels : paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'assurance vieillesse, d'invalidité-décès, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS. • Professionnels libéraux : paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS.

AVRIL 08

- Employeurs occupant au moins 50 salariés : relevé des contrats de travail conclus ou résiliés en février 2014 à transmettre à la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES).

AVRIL 12

- Assujettis à la TVA réalisant des opérations intracommunautaires : dépôt auprès des douanes de la déclaration d'échanges de biens et de la déclaration européenne des services pour les opérations intervenues en février 2014.

AVRIL 15

- Entreprises dont l'effectif est supérieur à 9 et inférieur à 50 salariés, et entreprises de 9 salariés au plus ayant opté pour le paiement mensuel des charges sociales : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires de février 2014.
- Sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ayant clos leur exercice le 30 novembre 2013 : paiement du solde de l'impôt sur les sociétés et de la contribution sociale ainsi que, le cas échéant, de la contribution exceptionnelle.
- Employeurs assujettis à la taxe sur les salaires : paiement de la taxe sur les salaires payés en février 2014 lorsque le total des sommes dues au titre de 2013 excédait 10 000 €.
- Sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés : versement de l'acompte d'IS, de l'acompte de contribution sociale, le cas échéant, du versement anticipé de la contribution exceptionnelle, le cas échéant, et de la contribution sur les dividendes distribués, le cas échéant.
- Employeurs occupant au moins 50 salariés : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires de février 2014 payés dans les 10 premiers jours de mars 2014.

AVRIL 20

- Artisans, commerçants et industriels : paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'assurance vieillesse, d'invalidité-décès, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS (sur demande).
- Professionnels libéraux: paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS (sur demande).

AVRIL 25

- Employeurs occupant au moins 50 salariés : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires de février 2014 payés entre le 11 et le 20 mars 2014.

AVRIL 30

- Entreprises assujetties à la participation-construction : versement de la participation de 0,45 % des salaires 2012.
- Sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ayant clos leur exercice le 30

septembre 2013 : télétransmission de la déclaration annuelle des résultats et des documents annexes. • Entreprises de 10 salariés ou plus : date limite d'engagement de certaines dépenses déductibles de la participation à la formation professionnelle continue.
• Établissements créés ou repris en 2013 : déclaration provisoire n°1447-C relative à la cotisation foncière des entreprises (CFE) .

LA NATION À VOTRE SERVICE